1. **Etat civil**

|  |  |
| --- | --- |
| NOM  |  |
| PRENOM  |  |
| DATE DE NAISSANCE |  |

1. **Adresse**

|  |  |
| --- | --- |
| Adresse  |  |
| Adresse complémentaire  |  |
| Code postal et commune  |  |
| N° téléphone |  |
| N° portable  |  |
| Mail  |  |

1. **Personne à joindre en cas d’urgence**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom – Prénom  |  |
| Lien de parenté  |  |
| N° de téléphone/Portable  |  |

1. **Choix du créneau (Horaires sans les temps de route)**

□ Mardi matin de 9h30 à 12h

□ Jeudi matin de 9h30 à 12h

□ Dimanche matin de 9h à 11h30

1. **Proposition d’un parcours de marche au cours de la saison**

□ oui □ non

1. **La cotisation annuelle**

La cotisation annuelle est de **90€ pour un créneau de 30 marches sur la saison.**

Cette cotisation comprend la licence sportive auprès de la FNSMR (Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural) des Pays de la Loire.

1. **Pièces à joindre à votre adhésion et à nous adresser avant le 30 /06/2022**

*Toute adhésion incomplète ne pourra être prise en compte*

* Bulletin d’adhésion complété et signé
* Certificat médical ou questionnaire santé
* Chèque à l’ordre de Cholet Marche Nordique (encaissé fin août)

**Informations complémentaires**

Licence

En adhérant à Cholet Marche Nordique affiliée à la Fédération Sport en Milieu Rural, l’adhérent est détenteur d’une licence individuelle intégrant la responsabilité civile et accident corporel pour la pratique de la marche nordique dans les horaires proposés par le club.

Modalités pratiques du déroulement des séances

Toutes les séances (30) ont une durée minimum de 2h et se font en nature sur des circuits de randonnée de la région dans un périmètre d’environ 25 km autour de Cholet.

Chaque séance est encadrée par 1 (ou 2) animateur qualifié qui structure la séance (échauffements, techniques de marche, étirements) et donne des conseils pratiques.

Les animateurs envoient un courriel d’invitation pour chaque séance en précisant les lieux de départ de la marche et de covoiturage.

Chaque adhérent est affecté au groupe de son choix dans la limite des places disponibles.

Chaque groupe est limité à 20 marcheurs

Droit à l’image

Vous autorisez l’association à utiliser votre image, enregistrements audio ou prises de vue vous concernant, à titre gracieux, jusqu’à opposition de la présente autorisation, intégralement ou partiellement, pour des besoins exclusivement liés à la promotion de l'association et des activités de celle-ci, telles que retracées dans son objet social. L'association s’interdit de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est disponible sur le site de l’association

Modalités financières

L’adhésion est prise pour la saison et ne peut donner lieu à remboursement.

Certificat médical ou du questionnaire santé

La réglementation oblige à la fourniture d’un Certificat Médical ainsi libellé : certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique.

Si lors des saisons précédentes, vous nous avez fourni un certificat médical de moins de 3 ans, le questionnaire Santé ci-joint complété suffit pour la saison 2022-2023.

Nous vous demandons de veiller au respect de cette obligation.

Il en va de notre responsabilité de club et d’encadrant vis-à-vis des assurances.

Date : Signature :